Image not found or type unknown

Droit de sortie en accident de service

Par **1607tito**, le **03/12/2013** à **10:11**

bonjour, je suis titulaire actif dans la fonction publique, je suis en arrêt d'accident de service depuis le 2 octobre 2013, et je suis arrêté jusqu'au 15 janvier 2014 pour y subir une opération, j'ai tout mes amis et famille de l'autre coté de la France, je suis seul en loire atlantique, j'aimerais prendre le train pour pouvoir aller les voir (cela me ferait un très grand bien pour le moral), mais il y a un problème, j'ai des heures de sortie, a qui dois je demander une dérogation

merci de votre réponse et de votre aide

cordialement

Par **pseudozut**, le **03/12/2013** à **16:52**

bonsoir,

vous avez le droit de vous absenter ; toutefois il faut en aviser la sécu avec les coordonnées de vos accueillants, vos dates de départ et retour, QUINZE JOURS minimun avant votre départ et demandez à votre médecin traitant de vous faire un courrier allant en ce sens

bon courage et bon retablissement

bonne soir&ée

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés